M. Minot, délégué belge, qui a été nommé officier d'accadémie, a remercié M. Jules Ferry.

M. Félix Faure a exposé au ministre les desiderata des Société de gymnastique de France et a porté un toast à l'armée.

Le général Chanzy a remercié M. Félix Faure. « En associant l'armée à cette fête, a-t-il dit, vous voulez nous faire bien comprendre le but que vous vous proposez, de préparer les jeunes aux fatigues du métier des armes. C'est à nous d'en faire des soldats en leur enseignant l'amour ardent de la patrie, l'esprit du devoir, le respect des croyances, des traditions et des gloires nationales. Nous ferons de vos enfants de bons soldats, et nous vous les rendrons bons citoyens. »

Au moment où le général Chanzy achevait son discours, des cris : au feu ! au feu ! se sont fait entendre dans diverses parties de la salle du banquet.

Quelques minutes plus tard, on apprenait qu'un incendie venait de se déclarer dans une fabrique de tissus située rue Barbatre.

M. Ferry, M. Goblet, le général Chanzy, ainsi que tous les personnages qui assistaient au banquet se sont rendus sur le théâtre de l'incendie, afin d'organiser des secours.

L'incendie a pu être circonscrit. Une partie seule de la fabrique est devenue la proie des flammes. Les dégâts sont importants, ils sont estimés à 200,000 francs.

CHOSES & AUTRES

Dans une ville du Midi, le général passe l'inspection trimestrielle d'un bataillon de chasseurs. L'examen roule sur l'orientation.

— Voyons, dit-il, à l'un des hommes pris au hasard, vous avez à votre droite le soleil levant et à votre gauche, le soleil couchant, qu'est-ce que vous avez devant vous ?

Le chasseur, après un moment d'hésitation :

— Mon nez.

Le général crut devoir terminer là l'interrogatoire et ne pas demander au chasseur ce qu'il avait derrière lui.

Un monsieur entre dans un passage, et veut acheter un bouquet de violettes.

Ce les-ci ne sentent absolument rien..

— C'est curieux, demande le monsieur, vos fleurs sont jolies, mais n'ont aucune odeur...

— Ah ! je vas vous dire, répond la marchande, c'est que je suis dans un courant d'air !

En police correctionnelle :

— Prévenu, qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

— Mon président, j'ai à dire que je n'ai pas pris d'avocat. J'espère que le tribunal me tiendra compte de ce bon procédé.

A la Sorbonne :

L'examinateur au candidat :

— Quel est l'inventeur de l'électricité ?

Le candidat, après avoir hésité :

— Dame. . Electre !

Un sourd-muet causait, par signes, avec un de ses amis qui connait la langue de l'abbé de l'Epée.

Le sourd-muet y mettait tant d'action, ses gestes étaient si véhéments, si rapides, que l'ami impatienté lui dit tout à coup, en se bouchant les yeux :

— Mais ne *crie* donc comme çà ; je ne suis *aveugle* !

Quelques combles :

Le comble du cartonnage : Relier le livre de la Destinée.

Le comble de la clairvoyance pour un enfant : Voir le jour au milieu de la nuit.

Le comble de la prolixité chez un orateur : Développer jusqu'à ses muscles.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Jurisprudence en matière de transports

TARIF SPÉCIAL. — CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ. — RESPONSABILITÉ RÉSULTANT DE LA FAUTE ET DE LA NÉGLIGENCE. — PREUVE A LA CHARGE DE L'EXPÉDITEUR.

La clause d'un tarif spécial de chemin de fer qui, pour des transports de marchandises opérés dans des conditions déterminées (dans l'espèce, des sacs vides transportés en retour, gratuitement), déclare la Compagnie non responsable de la perte ou des avaries, n'a point pour effet de l'affranchir de la responsabilité de ses fautes et de sa négligence, mais seulement de mettre la preuve de la faute à la charge de l'expéditeur.

Cassation, sur le pourvoi formé par la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon et à la Méditerranée, d'un jugement rendu par le Tribunal de paix du canton d'Inkermann (département d'Oran), statuant en matière commerciale, le 11 février 1880, au profit des sieurs Alida frères.

NOUVELLES MILITAIRES

Le général Forgemol, qui commande en Tunisie, demande que les troupes qui résident dans la régence, aient une tenue d'été. Cette tenue se composerait d'un pantalon de treillis, d'un bourgeron de toile et d'une ceinture de laine par dessus ce dernier vêtement. Les cavaliers conserveraient le pantalon de drap pour le service à cheval. Les officiers porteraient le veston en flanelle blanche. Il est en outre question d'adopter comme coiffure un casque semblable à celui dont se servent les Anglais dans l'Inde.

On signale depuis quelque temps une recrudescence dans les engagements contractés à la légion étrangère, dont le dépôt est à Sidi-bel-Abbès, en Algérie.

Ces engagements ont atteint un tel chiffre, que le ministre a été obligé de prendre des mesures spéciales pour l'incorporation et l'instruction des engagés.

On attribue ce mouvement au grand nombre de jeunes Alsaciens-Lorrains qui quittent leurs pays, pour échapper au service de l'Allemagne. Comme ils sont Allemands (de fait s'entend), ils quittent leur pays, passent en France, et vont, pour la plupart, s'engager à la légion où ils deviennent les excellents soldats que l'on sait.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Ce matin, devait avoir lieu, à Roubaix, une double élection consulaire. Il s'agissait de nommer deux juges et deux juges suppléants pour le Tribunal de commerce.

Le premier scrutin aurait dû être ouvert à 9 heures... Il ne l'a été qu'à dix heures et quart, l'administration municipale ayant *oublié* de faire constituer le bureau. Un certain nombre d'électeurs se sont présentés entre neuf et dix heures et n'ont pu voter. A onze heures, quand on a fermé le scrutin, il manquait 22 voix pour que l'élection fût valable.

Il va falloir procéder à un nouveau scrutin pour la nomination des deux juges. Les juges suppléants ne pourront être nommés qu'ensuite.

Les électeurs qui étaient venus des points les plus éloignés de la circonscription devront se déranger une seconde et peut-être une troisième fois.

Cette preuve d'incurie soulevait, ce matin, aux abords de la salle du vote, les commentaires les moins flatteurs pour la municipalité.

Voici les votes de MM. les députés du Nord : 1° Sur le projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, sur l'exercice 1882, de crédits supplémentaires montant à la somme de 9,43 ,380 francs, pour l'entretien d'un surcroit d'effectif à titre temporaire.

Ont voté pour : MM. Bernard, Cirier, Ch.Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Outters, Screpel, Trystram.

On voté contre : MM. Brasme, Bebuchy, des Rotours.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bergerot et Plichon.

Retenu à la Commission du budget : M. Louis Legrand.

La Chambre des députés a adopté.

2° Sur le projet de loi concernant l'ouverture au ministre des travaux publics, sur le budget ordinaire de l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 600,000 francs relatif aux travaux destinés à alimenter les canaux de Briare et du Centre.

Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Bernard, Cirier, Debuchy, Desmoustier, Guillemin, Girard, Giroud, Pierre Legrand, de Marcere, Masure, Outters, Plichon, des Rotours, Screpel, Trystram.

Retenu à la commission du budget, M. Louis Legrand.

La Chambre des députés a adopté.

3° Sur la dernière partie de l'article 9 du projet de loi relatif à l'enseignement secondaire privé.

Ont voté pour : MM. Bernard, Cirier, Desmoutier, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Screpel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Plichon, des Rotours.

Se sont abstenus : MM. Masure, Outters.

Retenu à la Commission du budget, M. Louis Legrand.

La Chambre a adopté.

4° Sur l'article 10 du projet de loi relatif à l'enseignement secondaire privé.

Ont voté pour : MM. Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Screpel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Plichon, des Rotours.

Se sont abstenus : MM. Desmoutiers, Outters.

Retenus à la commission du budget, MM. Bernard, Louis Legrand.

La Chambre a adopté.

5° Sur la question de savoir si la Chambre passera une deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire privé.

Ont voté pour : MM. Cirier, Girard, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Screpel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Outters, Plichon, des Rotours.

Retenus à la commission du budget : MM. Bernard, Louis Legrand.

La Chambre a adopté.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira à la mairie le vendredi 2 juin prochain, à 8 h. 1/2 du soir, pour délibérer sur les objets compris dans l'ordre du jour suivant :

Budget additionnel de la ville pour 1882, compte administratif pour l'année 1881 et compte de gestion du receveur municipal ;

Budget et comptes de l'hospice, du bureau de bienfaisance et du mont-de-piété ;

Budget du service des chemins vicinaux pour 1883 ;

Demande d'allocation du 10e en plus de son traitement fixe, formée par M. le receveur municipal ;

Avis à donner sur le mémoire introductif d'instance des héritiers Lecomte contre la ville et les hospices ;

Demande de subvention formée par le directeur du théâtre ;

Demande de bourse à l'école polytechnique en faveur du jeune Marx ;

Offre au musée de la ville par la commission des écoles académiques, d'un tableau de Craghe ancien élève des écoles de peinture de Roubaix, actuellement pensionnaire de l'état Belge à Rome ;

Demande de secours formée par les filles Mulliez ancien garde-champêtre ;

Projet de transaction avec l'Etat, au sujet de l'indemnité à allouer à la ville pour les dégats occasionnés par la rupture d'une digue du canal ;

Classement parmi les voies urbaines de l'ancienne route de Wattrelos ;

Classement parmi les voies urbaines de la rue des Fleurs ;

Alignement de la rue de la Potennerie ;

Alignement du chemin vicinal n° 4 ;

Alignement du chemin du Sartel ;

Réfection de la toiture de l'école des filles rue de Blanchemaille ;

Acquisition de parcelles de terrains à incorporer à la voie publique par suite d'alignement ;

Vente d'une parcelle de terrain excédent la largeur de la voie publique ;

Comblement de l'ancien canal, demande d'un crédit de 30,000 fr. à cet effet ;

Modification du passage à niveau sur le chemin de fer du Nord au Boulevard d'Armentières ;

Réception définitive de l'aqueduc, rue de Mouveaux ;

Construction d'aqueducs sous la passerelle Nadaud ;

Règlement des travaux d'horlogerie exécutés à l'abattoir, aux halles centrales etc ;

Projet de prolongement de la rue Lacroix ;

Alignement de la rue Bossuet ;

Homologation de la transaction Mathelin au sujet des bouches à incendie ;

Acquisition d'un terrain rue Turgot ;

Rapports des commissions des travaux, finances, écoles, cimetière.

On lit dans l'*Intransigeant* :

Il est probable que M. Jules Simon quittera prochainement la rédaction du *Gaulois*.

Il est sur le point de fonder avec ses fils, retour de Lille, un grand journal quotidien à huit pages, titre : le *Passant*.

Depuis quelque temps, certains cabaretiers de notre ville, à l'exemple de ceux du Mont-à-Leux, prenaient à leur service, comme *bonnes*, des filles de seize, quinze et même quatorze ans. M. le commissaire central, prévenu du fait, a donné les ordres les plus formels pour que la police ouvre l'œil sur les bouges mal famés. Hier, la femme Z. Mellier, cabaretière, (?) rue Decrême, 65, a été arrêtée. Cette femme employait chez elle des filles mineures et, il y a quelque temps, elle avait battu une pauvre enfant qui refusait de se livrer à la débauche.

Encore un enfant tombé dans l'eau bouillante ! Dans la matinée de samedi, Gustave Van Luxembourg, âgé de 22 mois, fils de parents hollandais, demeurant rue des Longues-Haies, cour Frère, n° 5, est tombé accidentellement dans une marmite remplie d'eau en ébullition, en courant après le petit Grumiaux, son voisin. Les brûlures étaient tellement graves que l'enfant est mort ce matin, à 8 heures.

On fait une enquête.

Le nommé Alphonse Leclercq, âgé de 32 ans, menuisier, demeurant rue Watt, cour Six-Gadenne, 48, a un charmant enfant d'une huitaine d'années. Ce misérable accablait depuis quelque temps le petit malheureux des plus mauvais traitements. Jeudi, ce dernier ayant perdu son carton d'école, le père se mit en devoir de lui administrer une correction, froidement, avec toutes sortes de préparatifs, plus terribles encore pour le jeune Leclercq que les coups qu'il allait recevoir. La femme du menuisier prit une grosse corde et attacha l'enfant au pied du lit. Puis elle sortit, disant qu'elle voulait bien l'attacher, mais qu'elle ne voulait pas assister à la correction.

Alors son mari se mit à frapper l'enfant jusqu'à ce qu'il perdit complètement connaissance.

Hier matin, les voisins, ne voyant pas paraître le jeune Leclercq, en informèrent le commissaire de police du 2e arrondissement qui se rendit sur les lieux et trouva la victime attachée au pied du lit. Le corps est couvert d'ecchymoses.

Leclercq a été arrêté et sera conduit à Lille pour être remis à la disposition du parquet.

Sa femme a été laissée en liberté à cause de son état de grossesse.

La nommée Laurence Mazure, âgée de 21 ans, au service de M. Cottenier, cabaretier, rue de la Vigne, vient de s'enfuir, après avoir volé à son maître une somme d'environ 500 francs. Cette fille avait déjà été prise en flagrant délit et avait remis à M. Cottenier 325 francs qu'elle lui avait volés.

Les caves des maisons démolies pour faire la rue de la Gare sont, chaque nuit, remplies d'individus sans domicile fixe et qui viennent là cuver le genièvre de la journée.

Hier, la police a opérée, en face du Square, une descente dans ces nouvelles carrières d'Amérique et a arrêté trois individus : les nommés Alphonse Merlant, 15 ans, journalier, demeurant au Blanc-Seau, Ferdinand Dehem, menuisier et Lefebvre-Delphin, journalier, inculpé de vol et de vagabondage. Ce dernier était porteur d'un trousseau de onze clefs.

Hier, l'agent Cuvelier a mis en état d'arrestation la nommée Marie Verbeck, âgée de 23 ans couturière, demeurant n° 1, rue de Croix. Cette fille se livrait à la prostitution clandestine.

De nombreuses arrestations pour ivresse, coups et blessures, rébellion, ont été opérées dans la journée d'hier : Ferdinand D..., 61 ans, teinturier, demeurant quai de Wattrelos ; Gustave Schott, 23 ans, fondeur en cuivre, demeurant rue du Fontenoy, 71, et Théry Hilaire, 18 ans, homme de peine, demeurant rue des Anges, 66 ; Charles B..., 37 ans, teinturier, demeurant rue de l'Ommelet ; Paul Verbeck, 21 ans, journalier.

Voici encore une victime de la déplorable habitude de tirer des coups de feu dans les noces : Une jeune fille, Blanche Lepers, âgée de dix-huit ans, demeurant rue de la Malcense, à Tourcoing, était accoudée à une croisée du premier étage d'un cabaret de la rue Vandevenne, avec d'autres jeunes filles. Elles assistaient à un mariage.

Un des invités, nommé Auguste Leblanc, fileur, demeurant rue de la Malcense, sortit dans la rue, armé d'un fusil qu'il déchargea en l'air.

La charge, ou plutôt la bourre, atteignit Blanche Lepers à la figure.

Il en résulta, à la joue droite, une large blessure qui a saigné abondamment.

M. le docteur Dron a donné les premiers soins à la blessée.

La blessure ne présente, heureusement, aucune gravité.

Le concierge de la filature de MM. Bocquet et Félix Caulliez, rue Neuve de Roubaix, à Tourcoing, en entrant hier matin dans les bureaux de l'établissement a constaté qu'on y avait pénétré la nuit par une croisée, ouverte en brisant un carreau.

Le coffre-fort portait les traces d'une tentative d'effraction. Dans un coin de la pièce il y avait tout un tas de papier a demi consumé qui attestait que la tentative de vol avait été suivie d'une tentative d'incendie.

L'enquête à laquelle la police s'est livrée a établi que les voleurs ont dû pénétrer dans la fabrique en escaladant le mur de clôture longeant la rue des Cinq-Voies.

L'enquête continue.

Le brave garde-barrière, Guillaume Werton, du passage à niveau du *Tilleul* (Tourcoing) a été victime, hier, vers 8 heures et demie du soir, de l'agression d'un charretier nommé Achille Baugard.

Cet individu voulait à toute force s'introduire sur la voie, au moment du passage du train venant d'Orchies et de celui venant de Mouscron. Résistance du garde-barrière qui fut violemment injurié et, en fin de compte, frappé plus violemment encore.

Guillaume Werton a porté plainte devant M. le commissaire spécial de la gare, qui a ouvert une enquête.

M. Dhoudain, receveur à Maubeuge, vient d'être nommé, par arrêté ministériel du 24 courant, receveur des Postes et Télégraphes à Cambrai.

M. Dhoudain succède à M. Lorentz, admis à la retraite à partir du 1er juillet.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

Ainsi que nous l'avions annoncé, dimanche a eu lieu dans notre ville la grande fête de la fédération des Flobertistes au siège des Orphéonistes.

Voici la liste des sociétés qui ont pris part au concours :

Tourcoing : Société de Saint-Joseph : du Petit-Château : Nouvelle-Aventure : Tourquenoise. — Roubaix : Amis Réunis. — Douai. — Béthune. — Sens. — Anzin. — Valenciennes. — Saint-Amand. — Saint-Pierre-lez-Calais : la Concorde l'Avenir ; Société de tir. — Saint-Vaast-le-Haut. — Lille : Shatting-Club ; Carabiniers lillois ; Carabiniers de Lille. — La Madeleine-lez-Lille. — Dunkerque. Maubeuge. — Hesdin.

A deux heures 40, la société du Petit-Château de Tourcoing, arrivait dans notre ville qu'elle traversait musique en tête.

Durant tout le concours, la fanfare a joué plusieurs morceaux du répertoire.

A neuf heures, un banquet réunissait les vainqueurs et les vaincus.

La table était dressée en fer à cheval. Des petits drapeaux tricolores, portant l'inscription : «Fédération des Flobertistes 1882,» surmontaient chaque bouteille de vin.

Au dessert, plusieurs toast ont été portés notamment par MM. Ferrey, doyen des carabiniers lillois, à M. le Préfet, à M. le Maire, à la Presse lilloise.

M. Paul Asseignion remercie au nom de la presse.

Puis un troisième par M. Petiqueux.

Une médaille en vermeil grand module a été remise à la Société du *Petit-Château* de Tourcoing, qui a remportée le premier prix.

Pour récompenser M. Petiqueux de son dévouement infatigable, M. Cheval, président des *Volontaires Valenciennois*, lui a remis une médaille en vermeil grand module.

La Société d'Anzin, est chargée de l'organisation de la deuxième fête fédérale, l'an prochain.

Dans notre numéro du mardi 16 mai nous relations certains faits scandaleux qui se seraient passés sur la ligne de Don à Lille.

Dimanche soir, encore, dans le train qui part de Valenciennes à 8 heures 55 minutes, des soldats furent grossièrement insultés par quatre sujets belges qui se trouvaient dans le même compartiment. Un voyageur qui voulut s'interposer fut roué de coups, les femmes pris d'épouvante poussaient des cris d'effroi.

Les vitres des wagons étaient brisées.

Arrivés à Lille, les insulteurs furent arrêtés, et nous serions nombreux de voir l'administration, sévir avec rigueur, contre ces fauteurs de désordres en chemins de fer.

Nous lisons d'une part dans le *Progrès du Nord* :

« Lille, le 28 mai 1882.

» Monsieur le Rédacteur,

» La Métallurgie, constituée en jury d'honneur, représentée par neuf chambres syndicales, blâme sévèrement le sieur Edouard *Peert*, pour les calomnies qu'il a tenues envers un collègue, et a décidé, en outre, de porter ce fait à la connaissance de tous les syndicats.

» *Pour la délégation*,

» Ernest LAGACHE, Césiré DUVOCELLE, Victor CAUDRELIER, Hippolyte DELPIERRE.»

D'autre part dans l'*Echo du Nord* :

« Dans une réunion tenue dimanche à la chambre syndicale des mécaniciens, M. Peert a été réélu président, à une grande majorité. Le reste de voix s'est porté sur M. Payen, trésorier de la corporation.»

Nous annoncions dans le programme des Fêtes de Lille, paru dans nos colonnes, un festival à l'Hidpodrome, on nous affirme que ce projet est abandonné.

On parle de donner un grand bal populaire, place de la République, au lieu des six autres donnés dans les différents quartiers de la ville.

Nous avons annoncé dernièrement dans nos compte-rendus du tribunal correctionnel, la condamnation à 3 mois de prison du nommé Vaillant, domestique chez Mme Wallaert, rue Royale, à Lille pour vol d'une timbale en argent dans une vente.

D'autres vols assez importants venant encore d'être découvert à sa charge, il est probable que le séjour de Vaillant dans la prison va se prolonger.

Hier, vers onze heures du matin, un enfant, nommé Cousmad, en jouant avec des camarades dans la cour du dépôt des tramways, au Pont du-Lion-d'Or, à Lille, s'est brisé la jambe et on a dû le transporter à l'hôpital St-Sauveur.

A une heure et demie, nouvel accident : Un déménageur, nommé Auguste Mortier, est tombé de 3 mètres de hauteur d'une échelle sur laquelle il était monté dans la cour d'un estaminet de la rue des Guinguettes, faubourg St-Maurice. Il n'a reçu que quelques contusions peu apparentes à la figure, mais le médecin craint des lésions internes et déclare son état grave.

Hier soir, vers dix heures, dans un *car* à vapeur allant de Roubaix à Lille, une altercation violente s'est élevée à la sortie de la porte St-Maurice, entre un voyageur et le conducteur du train. Il y a eu des vitres de la voiture brisées par la canne du voyageur et finalement on a dû s'expliquer au poste central de police.

Hier, vers 10 heures du matin, l'agent de police Comyn, en passant rue Mercier, aperçut un ivrogne qui frappait violemment une femme, âgée d'environ 60 ans.

Porter secours à la victime et vouloir saisir le misérable fut pour l'agent l'affaire d'une minute. Mais l'ivrogne ne voulut pas se laisser emmener et une lutte s'engagea, dans laquelle le brave Comyn eut souvent le dessous. Malgré les nombreux coups reçus, il maintint son prisonnier, qu'il conduisit au poste où on l'enferma dans la chambre de sûreté en attendant le Palais-de-Justice.

Un bracelet porte bonheur (en or) a été perdu dimanche, de la rue du Haze, à l'église Notre-Dame, à Tourcoing.

Prière de le rapporter au bureau du commissariat central.— Récompense.

Valenciennes. — *Tentative de déraillement.* — Un accident grave a failli arriver au train de tramways qui a quitté jeudi soir, à 2 h. 15, Valenciennes pour St-Amand. Et ce qu'il y a de regrettable, c'est qu'il faut imputer à la malveillance.

Un malfaiteur avait dévissé les boulons de l'aiguille établie près du *Prussien*, de telle façon que le déraillement du train fût inévitable.

Et en effet, ce déraillement se produisit. Heureusement la locomotive inclina sa marche vers la partie pavée de la route, et fut arrêtée avant tout dommage. Il n'y a pas même de dégâts matériel.

Mais on comprend qu'un malheur réel aurait pu arriver, si la locomotive fut allée, entrainant les wagons à sa suite, se précipter et se fracasser dans le fossé.

On ne peut que s'indigner contre le personnage qui a exposé par un pareil méfait, la vie des voyageurs.

Nous espérons qu'une surveillance active sera exercée le long de la voie, de manière à prévenir de semblables actes criminels.

— La veille, un accident de voiture, sans importance aussi, par bonheur, était arrivé au même endroit.

Les chevaux de l'omnibus de St-Amand, effrayés par l'arrivée d'un tramway, sont allés se jeter, en reculant, dans le fossé qui bordeila route. La voiture entraînée a versé dans ce fossé. Nous croyons savoir que deux voyageuses qui s'y trouvaient n'ont éprouvé aucun mal et qu'il n'y a pas même de dommages matériels.

Saint-Amand. — Un journal de Valenciennes, le *Courrier du Nord* publie les renseignements suivants :

L'établissement thermal de Saint-Amand. — Il parait que c'est demain que doit être définitivement nommé le nouveau concesssionnaire de l'établissement thermal de Saint-Amand.

L'établissement thermal de Saint-Amand a été concédé le 22 décembre 1856, à M. le docteur Charpentier, pous une durée de cinquante ans.

Cette concession a été faite sous divsrses conditions indiquées dans le cahier des charges, et notamment sous l'obligation de payer à un médecin inspecteur un traitement de 800 francs, de supporter toutes les impositions, de recevoir gratuitement pendant un mois un certain nombre d'indigents, de payer au département du Nord, un loyer annuel de 100 fr.

A la date du 23 mai 1868, M. Charpentier a cédé tous ses droits à M. Prévost, qui a été agréé par le département moyennant certaines conditions additionnelles.

M. Prévost est décédé le 10 décembre 1881.

Pour le remplacer, quatre demandes ont été adressées au département.

Une première demande emane de M. Meynart propriétaire de l'Hôtel des Princes, à Valenciennes.

Une deuxième est formée par M. Duhot, négociant en vins, demeurant à Saint-Amand.

Une troisième a été adressée à M. le Préfet, par M. Vergès, demeurant à Paris, 6, rue du Louvre.

Une quatrième demande a été déposée au cours de la présente session, par M. Adrien Grégoire, publiciste, demeurant à Lille, 74, rue Nationale.

M. Duhot et M. Vergès ont traité avec les héritiers de M. Prévost, et se font proposer par eux. Les deux autres demandeurs en concession se présentent sans cet intermédiaire.

M. le sous-préfet de Valenciennes a adressé un projet de traité nouveau qui est au dossier et qui contient un certain nombre de modifications fort sages à l'ancien traité.

Ces modifications paraissent être acceptées par les quatre candidats.

Mais, tandis que les trois premiers n'offrent pas d'assumer de charges nouvelles, le quatrième, M. Grégoire, semblait disposé à contracter des obligations avant pour objet de donner à la station balnéaire de Saint-Amand, toute l'importance qu'elle mérite, en établissant un hôtel, un casino, en complétant le service des bains et en cherchant à vulgariser l'usage de ces eaux excellentes par une publicité bien entendue.

S'il a pris, depuis que les renseignements précédents ont été publiés, des engagements formels, sans doute sera-ce lui qui l'emportera.

M. Grégoire, dont il est question ci-dessus, est, croyons-nous, notre confrère du *Progrès*.

On parle encore d'autres membres de la presse régionale, comme devant participer à cette exploitation.

Saint-Omer. — On dit que la compagnie du Nord s'est rendue acquéreur du chemin de fer houiller de Fléchinelle, et qu'elle aurait l'intention de prolonger cette ligne vers Anzin.

Marœuil. — Vendredi a eu lieu le double enterrement de deux vieilles demoiselles, deux sœurs, qui approchaient de la centaine, et qui sont mortes le même jour, à quatre heures seulement de distance.

Elles ont été inhumées l'une près de l'autre et resteront unies après la mort, comme elles l'ont été pendant leur longue existence.

Hautmont. — Une tentative d'assassinat vient d'être commise à Hautmont. Le sieur Rouger ayant quelques doutes sur la conduite de sa femme suivit cette dernière, dimanche dernier, jusqu'au bois d'Haumont, où il finit par la surprendre en flagrant délit avec un nommé Jules Salaron, dit *Cavaignac*. Tirant un couteau de sa poche, il se précipita sur sa femme et lui porta plusieurs coups à l'épaule droite. Ses blessures sont assez graves.

CONCOURS HIPPIQUE DU NORD

Sixième journée

Il y avait foule dimanche au Concours. Quand nous disons foule nous n'entendons pas désigner néanmoins une cohue populaire. Au contraire, la réunion était très-choisie. Les tribunes offraient le plus charmant coup-d'œil, garnies du haut en bas d'un essain de spectatrices aux toilettes printanières et voyantes. Il fallait voir aux moindres incidents, toute cette troupe se hissant sur les banquettes, afin de mieux voir et applaudissant à tout rompre les champions qui accomplissaient quelque beau saut d'obstacle ou qui luttaient d'adresse avec une monture capricieuse.

Toutes les villes environnantes étaient représentées à cette fête par de nombreux contingents de *sportsmen* et de *ladies*.

Ajoutez à cela, un temps superbe, bien qu'un peu chaud au début. Les gérants du buffet n'ont pas eu à s'en plaindre, car on vidait les bocks et même, Dieu nous pardonne, les flûtes de Roederer avec un entrain qu'expliquaient suffisamment les ardeurs de Phœbus.

Voici les résultats des concours :

Prix internationaux pour équipages et chevaux de maîtres, sans conditions d'âge et de provenance :

Attelage à deux, prix égaux.—*Tibère* et *Triumvir*, à M. Joire : *Galopin* et le *Grand Casimir*, à M. Denis du Péage ; *Rapide* et *Veloce*, à M. Wallaert ; *Sultan* et *Vauxhall*, à M. Henri Boutry.

Chevaux attelés seuls, prix égaux. — *Gray Horse*, à M. Paul Boyer (attelage mené par M. Bruinart, de Bruxelles) ; *Morbihan*, à M. Vandame ; *Caramel*, à M. de Romblay ; *Coramel*, à M. Houzet ; *Chancer*, à M. Christian d'Hespel ; *Edouard* et *Faust*, à M. Delebar ; *Vermouth*, à M. Déjardin.

Chevaux de selle, prix égaux. — *Luis*, à M. de la Machenie : *Chambrette*, à M. de Beaurepaire : *Absinthe* et *Gaiac*, à M. Levillain : *Quarte*, à M. Petit ; *Bitter*, à M. Crémieu Foi ; *Clémence*, à M. de Terves ; *Bascule*, à M. Lucas ; *Yatagan*, à M. Coulombel ; *Cabaret*, à M. Tardieu ; *Curette*, à M. de Boulemont ; *Perdrix* à M. de la Villeboisnet *Ariane*, à M. le colonel Jacquemin ; *Sultan*, à M. Boutry.

Courses au galop (selles anglaises), distance deux tours, 800 mètres, 8 obstacles. — Sous-officiers. — 1er prix, *Brigand*, à M. Marchand, maréchal-des logis au 5e dragons ; 2e. *Dragonne*, à M. Cuignet, brigadier-fourrier au 19e chasseurs ; 3e, *Perdrix*, à M. de la Villeboisnet, adjudant au 13e dragons ; 4e. *César*, à M. Labat, maréchal-des logis-chef au 5e dragons ; flots de rubans, *Adjoint*, à M. Guichard, du 26e dragons ; *Patelin*, à M. d'Aimery, du 13e dragons *Colère*, à M. Laagi et *Volonté*, à M. Deschamps, du 5e dragons ; *Tapis*, à M. Meurin, du 5e dragons ; *Canadien*, à M. Déprez ; *Vallée*, à M. Bellembert et *Dauphin* à M. Pierrard, du 19e chasseurs,

WILLIAM.

Septième et dernière journée

LE PRIX DE LA COUPE

Pour chevaux de tout âge et de toute nationalité.

Course extrêmement brillante, grande foule et riches toilettes.

La lutte a été des plus vives. Les concurrents ont fait assaut d'adresse et d'intrépidité ; et le public s'est plus d'une fois passionné pour tel ou tel des lutteurs.

Voici les noms des vainqueurs.

1er prix : *Albanet*, cheval bai à M. Crémieux-Foy, sous-lieutenant au 5e dragons.

2e prix : *Bitter*, cheval bai appartenant au même.

Aujourd'hui mardi, brillant lendemain du concours hippique. MM. les officiers concourant hier, appartenant au 19e chasseurs à cheval de la garnison de Lille, offrent à leurs camarades et au public civil, sur le Champ-de-Mars de Ronchin, un *rally-cross-country*. Aucun prix ne sera perçu pour les entrées et tous sont conviés à assister à ce spectacle hippique, le premier de ce genre que nous ayons encore eu à Lille.

La course commencera à deux heures 1/2 et durera probablement la meilleure partie de l'après-midi.

W

AU PALAIS-RAMEAU

La toile métallisée

Ce jour-là — c'était hier — il pleuvait à torrent et en sortant de l'Exposition, on cherchait d'instinct tout ce qui ressemblait à un abri.

C'est sans doute à cette disposition bizarre de l'esprit que je dois d'avoir remarqué, dans le jardin qui entoure le Palais-Rameau, et à deux pas de la sortie, une sorte de maisonnette avec a couverture noire aux reflets métalliques, ressemblant, mais tout d'une pièce, aux tuiles vernissées des toitures chinoises.

Je l'avoue, cette construction m'avait intrigué dès les premiers jours. A quoi cela pouvait-il bien servir ?

Aujourd'hui, je suis à même de vous renseigner sur ce nouveau genre de toiture en *toile de fer*.

Vous avez bien entendu ? J'ai dit : toile de fer !

N'allez cependant pas croire, après cela, que l'on tisse à présent cette matière peu flexible, comme on fait du fil du lin ou même du jute.

Non, il ne s'agit pas de fils de fer mis par le tisserand sur son métier et répartis par la navette entre la chaîne et la trame : il est question d'une opération beaucoup plus simple.

M. J. HAUTRIVE, l'inventeur de la *toile métallisée*, vous donnera, pour peu que vous le lui demandiez, toutes les explications désirables.

C'est encore toute une histoire que celle de cet inventeur... Tranquillisez-vous ; elle est aussi courte qu'intéressante.

Attaché en 1862 à la maison Anderson, de Londres, pour la vente de ses cartons de feutre bituminés, pour toiture, J. Hautrive partit de là pour rechercher et enfin trouver un produit supérieur et moins cher, surtout moins inflammable que le carton bituminé du manufacturier anglais.

Nous avons dit qu'il a trouvé, et voici en deux mots la marche suivie par lui, pour atteindre ce résultat :

Nos meilleures peintures, se dit-il, étant à base métallique (carbonate de plomb, de zinc etc.), si l'on employait le métal lui-même, au lieu de son oxyde, on garantirait beaucoup plus longtemps l'objet sur lequel l'application en serait faite.

C'est en partant de ce principe, que M. J. Hautrive est parvenu, sans la moindre pile électrique, à produire une *galvanisation* artificielle.

Sans entrer dans les détails de cette invention, qui parait appelée à un grand avenir, je puis ajouter qu'après avoir rendu la toile imputrescible par la métallisation, l'inventeur la rend inattaquable, même aux acides, à l'aide d'un carbone qu'il appelle *diamentine*.

Outre que ce produit n'est pas conducteur de la chaleur, il empêche encore toute oxydation du fer, de la fonte, ainsi que la décomposition du bois, des cordages, etc.

Telle est l'explication de l'espèce d'énigme, en toile et planches, proposée par la maisonnette noire du jardin de l'Exposition.

Et voulez-vous maintenant que je vous dise ce que j'en pense :

Cette maison en miniature porte peut être en elle le germe d'une industrie prospère et don le progrès du travail français ne pourra que s'enorgueillir.

Je ne serais pas du tout étonné, après ce que j'en ai entendu dire autour de moi, de voir avant peu, cette nouvelle branche industrielle qui intéresse surtout le commerce linier, prendre ici une grande extension.

On parle même, si j'ai bien entendu, de son exploitation en grand par une Société financière.

Espérons, du moins, que cette découverte, toute française et toute lilloise, n'ira pas, comme tant d'autres de ses devancières, enrichir quelque fabricant étranger.

NADIR.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 MAI. — Hortense François, au Hutin maisons Lestive 4. — Albert Cornelissen, rue du Bois 10. — Philomène Delporte, rue de Denain maisons Phalluin 4. — Albert Hennebel, rue Decrême 16. — Georges Descat, rue St-Georges 49. — Jules Barbieux, rue de Mons maisons Fremaux. — Jeanne Leclercq, rue Montesquieu. — Edouard Hourquin, rue du Fresnoy 13. — Augustin Delbec, rue de l'Hommelet maisons Mullier 51. — Georges Lenfant, rue Larochefoucauld 52. — Bouami Blomme, rue du Fort cour Leplat 3. — Théophile Derock, au Hutin maisons Destroyes. — Léon Vermoere, rue de Soubise cour Roupin 48.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 MAI. — Norbert Petit, 79 ans pensionnaire de l'hospice rue de l'Hospice. — Hyacinthe Samain, 67 ans rôtier rue du Fort 15. — Emile Vandeplassche 3 mois rue Bernard cour Debonnet 46. — Henri Deschamps, 3 ans rue du Fontenoy cour Plouvier 2.—Marie Vanhoutte, 4 mois rue de Jemmappes 25. — Aurélia Bovyn, 13 ans rue du Fresnoy maisons Devos 3. — Louis Leclercq, 1 an chemin des Couteaux maisons Vergote 6.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 1er juin 1882, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur **Edouard Borbosson**, époux de Dame **Anatole L'Hoir**, décédé à Roubaix, le 22 avril 1882, à l'age de cinquante-trois ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sainte-Sépulcre, à Roubaix, le jeudi 1er juin 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Marie-Louise Follet**, veuve en premières noces de Monsieur **Constant Bracq**, décédé à Roubaix, le 1er mai 1882, dans sa 69e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

Affaire Peltzer. — Le parquet n'a pas encore découvert la malle au sujet de laquelle nous avons récemment publié un communiqué. Un dessin représentant la malle recherchée vient d'être adressé aux chefs de gare des principales villes de l'Europe.

La circulaire du procureur du roi, M. Villemaers, qui accompagne ce dessin, dit qu'en raison des habitudes des inculpés, il y a lieu de supposer que la malle a découvrir doit se trouver dans une gare de la Belgique ou de l'étranger, au dépôt des bagages.

— Nous lisons dans l'*Europe* : « Il paraît que le rapport des experts comptables sur les situations financières respectives de l'avocat Bernays et d'Armand Peltzer, bien qu'assez avancé, comme nous l'avons dit, n'est pas complètement achevé. Les experts se rendent fréquemment aux Petits-Carmes pour travailler, de concert avec Armand Peltzer, à l'apurement de certaines écritures. »

Les sorcières de Marchienne. — Qui eût pensé qu'en plein XIXe siècle, il existât des personnes assez simples pour croire à l'existence des sorcières ? L'histoire qu'on va lire donnera une bien triste idée de la force morale d'une famille habitant Marchienne depuis le mois de mars dernier.

Mercredi 24 courant, la nommée Hortense Lecomte, âgée de 47 ans, receveuse de chaises à l'église de Bracquegnies, quittait son domicile pour aller faire un pèlerinage à Leernes. Elle était atteinte du mal St-Quirin.

Vers 3 heures, elle quittait Leernes, se dirigeant vers Marchienne pour y prendre le train. Arrivée trop tôt à la station, elle se rendit rue de la Providence et entra chez M. Ganty, où elle acheta des pipes. Là, elle fut rencontrée par une ancienne connaissance qui, sous prétexte de boire du café, l'emmena chez elle.

A peine y était-elle entrée, que la porte se refermait sur elle, un homme étranger à la maison y entrait, accompagné de deux femmes, s'emparaient de la malheureuse Hortense Lecomte et, après avoir découvert le poêle, l'assirent sur le feu et l'y maintinrent assez longtemps.

Après lui avoir carbonisé les chairs, ils lui coupèrent les cheveux, qu'ils jetèrent au feu.

Cette première exécution ayant rendu les tortionnaires plus furieux encore, ils tinrent conseil et résolurent de faire mourir leur victime, soit par le couteau, soit par le feu et de jeter ensuite le reste dans le canal.

Ils s'avancent vers elle en lui disant : « Sorcière, tu nous a jeté un sort, tu nous l'ôteras ou tu mourras. Le batteur de cartes nous a ordonné de te détruire, et il nous avait prédit que tu serais venue te faire prendre ici. »

La malheureuse qui demandait grâce, fut de nouveau remise sur le feu, mais cette fois elle se débattit avec force et le poêle tomba avec fracas.

Alors les bourreaux renversèrent leur victime et l'étendirent sur les cendres brûlantes.

Cela dura jusqu'à 5 heures du matin. Les forcenés criaient à haute voix : « Tue ! tue ! jetons-la dans le canal. »

Une des femmes intervenant, dit qu'il fallait avant que la sorcière allât *au pied du lit*, retirer le sort qu'elle y avait mis.

Un enfant de 9 ans, profitant de ce colloque, ouvrit la porte, Hortense Lecomte prit la fuite et put se trainer jusque chez M. Masset, commissaire de police. Ce fonctionnaire a fait immédiatement constater et soigner les brûlures par M. le docteur Dugauquier, puis se rendit au domicile des coupables.

Ceux-ci ne nièrent pas les faits, au contraire, disant que leur victime était une sorcière, et qu'elle avait été obligée par le diable de venir se présenter chez eux pour ôter le sort qu'elle leur avait jeté !

Inutile de dire que le commissaire a fait son devoir et que la justice punira sévèrement.

(*Journal de Charleroi.*)

VARIÉTÉS

Les premières communions

Fête de l'enfance fleurissante, dont le souvenir parfume toute la vie, premier embrassement de l'innocence paradisiaque reconquise et de la perfection céleste, je vous salue avec attendrissement.

L'encens fume dans l'église, l'autel resplendit de lumières et de fleurs, la grande voix de l'orgue se fait douce comme celle même des anges qui appellent à eux les garçons et les fillettes agenouillés, parés, purifiés : les parents frémissent d'une joie mystérieuse et se sentent meilleurs et vaguement rêvent qu'ils peuvent être rachetés par leurs enfants après l'avoir été par le Fils de Dieu. Hélas ! une seule rançon ne peut suffire pour nous, puisque nous retombons sans cesse dans la captivité du péché.

Le mystère s'accomplit. Voici le froment divin et le sang rédempteur de l'Agneau pascal. Chers enfants ! un Dieu habite en vous désormais, et votre petite âme devient le palais que s'est choisi l'enfant né dans la crèche.

Harmonieuse fusion du printemps de la renaissante année avec le début de ces adolescents dans les voix de la vie qui, en ce jour, suppriment leurs pierres et leurs épines, je vous salue, je me joins au prêtre qui vous bénit après vous avoir instruits, et je remonte le cours de mes souvenirs.

Dans cette grande ville de Paris que des imbéciles à courte vue veulent vainement convertir à leur matérialisme, la plus belle égalité c'est encore l'égalité des petits chrétiens devant l'hostie. La seule vraie fraternité, la seule liberté qu'on ne puisse jamais enchainer, c'est la fraternité que la foi apporte sur l'aile de la prière, c'est la liberte de l'âme qui se dégage des liens d'en bas pour remonter à son créateur. « Voilà des hommes qui reçoivent Dieu dans eux... l'imagination est subjuguée, l'âme est saisie et attendrie : on respire à peine, on est détaché de tout lien terrestre, on est uni avec Dieu, il est dans notre chair et dans notre sang. Qui osera, qui pourra commettre, après cela, une seule faute, ou en avoir seulement la pensée ! Il était impossible sans doute d'imaginer un mystère qui retint plus fortement les hommes dans la vertu. »

Qui a écrit cela ? est-ce un prêtre, est-ce un Père de l'Eglise ? non ; c'est Voltaire, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*.

Nous assistions, il y a un apareil jour, à la première communion des petits enfants de l'abbé Roussel, dans cet asile d'Auteuil qui ramasse sur le pavé des vagabonds et des abandonnés, graine trop probable de malfaiteurs, pour en faire des abeilles régulières de la ruche sociale, et nous songions en voyant défiler ces humbles, transfigurés